



BERNAY
L A V I L L E

FICHE CONSEIL EXTENSION D'UNE CONSTRUCTION -20 m² (ou -40m² en secteur urbain)

Tous travaux d'extension d'une maison individuelle et/ou ses annexes doivent être précédés d'une déclaration préalable si la surface de plancher et/ou l'emprise au sol n'excède pas 20 m² ou 40m² en secteur urbain (sous conditions).

Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à + 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.

QUELLES FORMALITÉS ?

- Formulaire de Déclaration Préalable : Cerfa 13703 pour des travaux sur maison individuelle ou Cerfa 13404 pour autres constructions. (téléchargeables sur : service-public.fr)
- ✓ En version papier : fournir 2 exemplaires (formulaire et pièces à joindre)
- ✓ En version numérique sur le lien : <https://bernay.geosphere.fr/guichet-unique>

QUEL DÉLAI DE RÉPONSE ?

- 1 mois à partir du dépôt de la demande (délai de droit commun)
- +1 mois en périmètre de protection de monuments historiques (secteur ABF)

QUELLES PIÈCES A JOINDRE AU FORMULAIRE ?

- ✓ DP 1 : PLAN DE SITUATION : Localisation du terrain dans la commune (Disponible gratuitement sur : www.cadastre.gouv.fr ou www.geoportail.fr)
 - Faire apparaître : échelle, orientation, voies et repère de la parcelle concernée.
- ✓ DP 2 : PLAN DE MASSE : des constructions à édifier ou à modifier
 - Plusieurs plans peuvent être fournis pour une meilleure compréhension (état initial et état du projet).
 - Faire apparaître : échelle, orientation, projet côté en 3 dimensions (hauteur, largeur et longueur, distance par rapport au domaine public et aux limites de terrain, réseaux...)
- ✓ DP 3 : PLAN DE COUPE : si le projet modifie le profil du terrain
 - Représenter le profil du terrain (avant et après travaux) et l'implantation de la future construction.
- ✓ DP 4 : PLAN DES FACADES / TOITURES : Plans à l'échelle de la construction
 - Les plans des façades / toitures avant et après travaux,
 - Les dimensions et positions des ouvertures
 - Faire apparaître son aspect extérieur (couleurs, matériaux, décors...)
- ✓ DP 6 : DOCUMENT GRAPHIQUE : Simulation du projet après travaux
 - Sur la base d'un photo couleur du terrain à l'état actuel, représenter le projet soit par : un « photomontage », un « photocollage » ou un croquis sur un calque collé sur une photo.
- ✓ DP 7 / DP 8 : PHOTOGRAPHIES : Photos de l'état actuel du terrain avant travaux
 - Fournir photos en couleurs (1 vue de près, 1 vue de loin).
- ✓ DP 11 NOTICE : si projet se situe en périmètre de protection de monuments historiques
 - Description des matériaux utilisés (nature, couleur) et des modalités d'exécution des travaux (terrassement éventuel, descriptif travaux, aménagements des abords...)

En fonction du projet et de ses particularités, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

Pour obtenir des renseignements précis sur votre projet ou déposer votre dossier :
Prenez préalablement rendez-vous auprès du Service Urbanisme
E-mail : service.urbanisme@bernay27.fr – tél. 02 32 46 79 70